AR Prefecture
043-200073401-20260730-2026086-DE
Reçu le 31/07/2026

Mézenc Loire Meygal

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 086

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22/07/2026

Membres en exercice : 43	Présents : 32	Votants : 36	Abstentions : 0	Contre : 0	Pour : 36

SÉANCE du 30 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 30 juillet à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Front, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Aymeric ROUDIL, Jean-Jacques LASHERMES, Emmanuel PALHIER, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Raphaël BONNET, Jérôme ANDRÉ, Marlène JOUVE, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Jean-Luc CHAMBON, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Karine LATCHER, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Florence JULIEN, Jean-Luc LASCHAMP, Serge FLECHET

Procuration de : Nicolas BOYER à Michel ALLIBERT, Emmanuel MASSON à Béatrice LYOTARD, Isabelle ROCHE à Raphaël BONNET, Stéphane SAGUETON à Marlène JOUVE

Secrétaire de séance : Philippe DELABRE

OBJET : Budget Résidences Services - effacement de dettes par suite de la décision de la Commission de Surendettement

Le Trésor Public a informé la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal de la décision prise par la Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Loire, lors de sa séance du 11/05/2026, concernant l'un de ses redevables.

Il sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de la dette.

Vu la décision de la Commission de Surendettement ;

Vu l'état des dettes transmis par le SGC d'Yssingeaux sollicitant l'effacement de dettes correspondant à des loyers pour les résidences services ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20260730-2026086-DE
Reçu le 31/07/2026

Mézenc Loire Meygal
Communauté

- DÉCIDE l'effacement des dettes suivantes :

Objet	Année	Montant restant à recouvrer	Motif
Loyer résidence services	2024-2025	2 569,21€	Commission de surendettement

- PRÉCISE l'inscription de ces dépenses à l'article 6542 du budget résidences services correspondant à des créances éteintes par décision de justice ;
- AUTORISE le résident à signer tous les documents liés à la présente délibération.

Le Président, Jean-Marc FARGIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme